



## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal

-----  
Séance n°9 du 7 décembre 2020 - 18 h 00

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Val Buëch-Méouge dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Gérard NICOLAS, Maire.

**Présents :** JACQUEMART Vincent, ALLIROL Béatrice, BELLON Frank, D'ANNA Lucie, PAULIN Brigitte, BENSAYAH Miguel, LAURANS Marie-José, GABERT Patrick, MEISSONNIER Gérard, ROSSETTO PATRAS Corine, CORNAND Lionel, FELDMANN Andréa, PLAT Nathalie, TRUCHET Jean-Michel, MARROU Françoise, MONET Pierre, MOULLET Grégory à partir de la délibération DEL 2020-09-08, ANGELINI Marina

**Absent :** MOULLET Grégory jusqu'à la délibération DEL 2020-09-07 incluse

Convocation du 01/12/2020 - Membres en exercice : 19 – Présents ou représentés : 18 puis 19 à partir de la délibération DEL 2020-09-08  
Secrétaire de séance : Béatrice ALLIROL

### Préambule :

Avant d'ouvrir la séance et sur proposition du Maire, les Elus observent une minute de silence à la mémoire de Valéry Giscard d'Estaing qui présida La France de 1974 à 1981.

### Compte-rendu des décisions du Maire

**Liste des décisions prises par M. le Maire entre le 01/10 et le 30/11/2020 au titre de la délibération du 09/06/2020 portant délégation de compétences.**

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020 – MONTANTS NETS				
06/10/2020	Cde publique	MCI	REHAUSSES NOUVELLE REMORQUE	1 080,00 €
15/10/2020	Cde publique	CHARVET	GASOIL VEHICULES TECHNIQUES	1 009,14 €
19/10/2020	Cde publique	CHAZE SEBASTIEN	ISOLATION ANCIENNE ECOLE CHÂTEAU	3 478,50 €
20/10/2020	Cde publique	MAFFREN	ASSORTISSEMENT CONFISERIE	1 092,00 €
22/10/2020	Cde publique	DURANCE CHAUF.	CHANGT CHAUDIERE-APPT ECOLE-CHÂTEAU	4 503,80 €
28/10/2020	Cde publique	MEISSONNIER	SITE INTERNET	3 780,00 €
28/10/2020	Cde publique	DURANCE CHAUF.	TRAVAUX CHAUDIERE-ECOLE-CHATEAUNEUF	2 673,00 €
04/11/2020	Cde publique	TREZZINI	FOURNITURES-SERVICES TECHNIQUES	1 061,93 €
04/11/2020	Cde publique	MANU CLIER	VOIRIE	1 548,00 €
10/11/2020	Cde publique	MANU CLIER	PLATE FORME CONTENAIRES-CHATEAUNEUF	5 076,00 €
08/10/2020	Acceptation don	MARTIN Jacques	DON	150,00 €
28/10/2020	Régie		REGIE DE RECETTES PERISCOLAIRES	

A la question de M. MONET, le Maire répond que la commune a reçu un don des crêpiers présents lors des marchés nocturnes... A noter que le « Camion de pizza » présent à Ribiers le samedi soir a fait un don de 130 € pour les écoles de Ribiers.

### **DEL 2020-09-01**

#### **Budget général 2020 – Décision modificative n°1 de type virement de crédits**

Le Maire expose qu'il serait opportun de disposer au compte 2031 « Etudes » de crédits supplémentaires à hauteur de 8 000 € afin de pouvoir engager une étude-diagnostic des installations d'éclairage public situées route de Sisteron et route de Préparadis à Ribiers.

#### **Le Conseil Municipal,**

- VU le budget général primitif 2020
- OUI le rapport et la proposition du Maire ;
- APRES avoir délibéré

**VOTE** la décision modificative n°1 suivante :

Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2315 – Installations....	8 000,00 €	
2031 - Etudes		8 000,00 €
<b>Total</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>

**DIT** qu'à titre de précaution sanitaire (COVID) la présente délibération vaut signature de la décision modificative réglementaire.

**Votes : «Pour» : 18 - «Contre» : - «Abst» :**

**DEL 2020-09-01**  
**Budget EAU AST 2020 – Décision modificative n°1**

Le Maire expose qu'il y a lieu d'abonder certains comptes budgétaires afin de pouvoir passer des écritures liées aux amortissements et au mandatement des intérêts de la ligne de trésorerie.

**Le Conseil Municipal,**

- VU le budget de l'eau et de l'assainissement 2020
- OUI le rapport et la proposition du Maire ;
- APRES avoir délibéré

**VOTE** la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6156 : Maintenance	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	112.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>112.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6611 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	112.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 112.00 €</b>	<b>2 112.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	0.00 €	112.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-281531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	112.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>112.00 €</b>		<b>112.00 €</b>

**DIT** qu'à titre de précaution sanitaire (COVID) la présente délibération vaut signature de la décision modificative réglementaire.

**Votes : «Pour» : 18 - «Contre» : - «Abst» :**

**DEL 2020-09-03**  
**Rénovation de l'éclairage public de Châteauneuf de Chabre**

Le Maire rappelle le projet de rénovation des installations d'éclairage public de Châteauneuf de Chabre dont l'objectif est de réaliser des économies d'énergie. Il consiste essentiellement à mettre en place des horloges astronomiques, à améliorer la photométrie des luminaires par rétrofid leds, à remplacer certains luminaires vétustes mais aussi à réaliser des travaux de mise en conformité de l'existant. Il indique, qu'à cet effet, un appel d'offres a été lancé et rend compte de la procédure.

### **Le Conseil Municipal,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des Marchés Publics ;
- VU le budget général 2020 ;
- VU la consultation lancée le 11 septembre 2020 selon la procédure adaptée avec une date de remise des offres fixée au 9 octobre 2020 ;
- VU l'analyse des offres réalisée par le Cabinet ADLUCEM, assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- APRES avoir délibéré

**DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de rénovation de l'éclairage public à l'entreprise la mieux-disante, à savoir : l'**Entreprise AZUR TRAVAUX** pour un montant de **38 905 € HT**.

**AUTORISE** le Maire à conclure le marché correspondant.

**Votes : «Pour» : 18 - «Contre» : - «Abst» :**

#### **DEL 2020-09-04**

#### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de l'année 2019**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser, chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif de la commune dont les données sont transmises au système d'information sur l'eau (Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire présente le rapport de l'année 2019 qui a été préalablement transmis aux Elus.

### **Le Conseil Municipal,**

- VU le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement de la commune de l'année 2019 ;
- OUI l'exposé du Maire
- APRES avoir délibéré :

**ADOpte** le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif de la commune de VAL BUECH-MEOUGE tel qu'annexé à la présente délibération.

**Votes : «Pour» : 18 - «Contre» : - «Abst» :**

#### **DEL 2020-09-05**

#### **Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en Zone de Revitalisation Rurale avec l'Agence de l'Eau**

Rapporteur : Le Maire

Le 11ème programme de l'Agence de l'Eau met en place des contrats avec les communes et les EPCI situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour le financement d'opérations d'investissement pour l'eau et l'assainissement sur la période 2021 -2022.

Ces contrats ont pour objet de définir :

- Le programme de travaux que les communes et les autorités organisatrices compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement doivent engager afin de permettre un rattrapage structurel pour leurs services d'eau potable et d'assainissement.

- Les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau pour la réalisation de ce programme.

Les objectifs poursuivis sont :

- Réaliser des diagnostics des services Eau et Assainissement afin de mettre à jour les schémas directeurs obsolètes,
- Mettre en conformité les systèmes d'assainissement, d'une part, en créant ou réhabilitant des stations d'épuration,
- Réaliser des travaux de réhabilitation ou de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le but de limiter les eaux claires parasites météoritiques,
- Réaliser des travaux d'amélioration de rendements de réseaux d'eau potable dans le but de répondre au Grenelle 2,
- Mettre en conformité les ouvrages de captages d'eau afin de pérenniser la sécurisation des réseaux de distribution d'eau potable,
- Améliorer la sectorisation des réseaux qui n'en disposent pas à ce jour pour une meilleure connaissance de leur fonctionnement et une gestion raisonnée de la ressource en eau,
- Mettre en conformité ou optimiser les unités de traitement afin de répondre aux exigences réglementaires et sanitaires.

Les schémas directeurs d'eau et d'assainissement d'Antonaves et de Châteauneuf de Chabre ont révélé la nécessité de faire réaliser un ensemble de travaux.

Travaux	Coût HT	Date de réalisation
Sécurisation de l'exploitation de la ressource (système de téléalarme et anti-intrusion)	9 240,00 €	2021-2022
Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	9 900,00 €	2021-2022
Amélioration de la sectorisation du réseau de distribution	7 700,00 €	2021
Réhabilitation des canalisations fuyardes et vieillissantes	87 500,00 €	2022
Réhabilitation des tronçons responsables d'apports d'eaux claires parasites	217 937,00 €	2021
Réhabilitation des regards de visite responsables d'apports d'eaux claires parasites	3 850,00 €	2021-2022
Réhabilitation des branchements sensibles aux apports d'eaux claires parasites	880,00 €	2021
Déconnexion et suppression des surfaces actives	16 913,00 €	2021-2022
Réhabilitation des regards vétustes non étanches	11 385,00 €	2022
Déconnexion des fontaines, lavoirs et autres raccordements historiques	550,00 €	2021
Sécurisation, réhabilitation des équipements et ouvrages	157 125,00 €	2021-2022
<b>Total</b>	<b>522 980 €</b>	

Le projet de contrat avec l'Agence de l'Eau intègre ses travaux d'un montant total de 522 980 € HT avec un taux de financement de 50 % soit 261 490 €.

Il est donc opportun de contractualiser avec l'Agence de l'Eau.

#### Le Conseil Municipal,

- **VU** le projet de contrat établi avec l'Agence de l'Eau relatif au rattrapage structurel de la commune pour son service de l'eau et de l'assainissement ;
- **OUI** le rapport du Maire
- **APRES** avoir délibéré

**DECIDE** d'approuver les termes du contrat établi avec l'Agence de l'Eau relatif au rattrapage structurel de la commune présente en zone de revitalisation rurale pour son service de l'eau potable et de l'assainissement ;

**AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<b>Votes : «Pour» : 18 - «Contre» : - «Abst» :</b>
--

**DEL 2020-09-06**

**Régulation de l'emprise foncière de la voie communale n°11 au lieu-dit Chabottes à Ribiers**

Rapporteur : Le Maire

Monsieur Christian GRAFFET, associé du GFA DE CHABOTTES avait adressé en 2011, une demande relative à la modification du tracé de VC n°11, quartier de Chabottes à Ribiers.

Monsieur GRAFFET souhaitait écarter le tracé actuel de la VC n°11 de son habitation. Pour cela il se proposait de créer, à ses frais exclusifs, une portion de voirie d'une surface quasi identique sur sa propriété.

Cette proposition avait été validée par le Conseil Municipal de la Commune historique de Ribiers en date du 26 avril 2012 (délibération n°2012/03/04).

Pour que cet accord devienne définitif et régulier, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à l'échange des parcelles servant à la voirie. L'assiette de l'ancienne voirie déclassée, parcelle C701=11a39ca, deviendra propriété du GFA DE CHABOTTES, en contre échange le GFA cédera les parcelles C696 et 699=13a92ca à la Commune.

Le Maire entendu, **le Conseil Municipal**, après avoir délibéré :

**DECIDE** de procéder à l'échange suivant :

- La parcelle C701, propriété de la Commune, d'une surface de 11a39ca deviendra la propriété du GFA DE CHABOTTES ;
- Les parcelles C696 et C699, propriété du GFA DE CHABOTTES, d'une surface totale de 13a92ca deviendront la propriété de la Commune.

**DESIGNE** Monsieur Vincent JACQUEMART, Premier Adjoint, pour procéder à la signature de l'acte administratif correspondant, qui sera ensuite authentifié par le Maire avant transmission au Service de la Publicité Foncière.

**Votes : «Pour» : 18 - «Contre» : - «Abst» :**

**DEL 2020-09-07**

**Attribution d'une subvention à l'Association « Les Galactiques Ribiérais »**

Rapporteur : M. BENSAYAH, délégué aux associations

Sous l'organisation de la nouvelle association « Les Galactiques Ribiérais », les activités de football ont repris début septembre. Son Président sollicite l'attribution d'une subvention pour lui permettre de faire face à plusieurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dans le cadre de l'enveloppe des crédits allouables aux associations prévue au budget 2020 et sur la base d'une subvention annuelle de 1 500 €, il est proposé d'accorder une subvention 2020 proratisée à hauteur de 500 € à laquelle pourrait se rajouter une aide exceptionnelle à l'investissement de 1 000 €.

**Le Conseil Municipal,**

- VU la demande de l'Association de football « Les Galactiques Ribiérais » nouvellement créée ;
- VU les crédits disponibles au compte 6574 ;
- SUR proposition de Monsieur Miguel BENSAYAH, Conseiller Municipal délégué aux associations ;
- APRES avoir délibéré

**DECIDE** d'allouer à l'Association « Les Galactiques Ribiérais, une subvention de 500 €, au titre de 2020, à laquelle se rajoute une aide exceptionnelle à l'investissement de démarrage de 1 000 €, soit au total 1 500 €.

**Votes : «Pour» : 18 - «Contre» : - «Abst» :**

Rapporteur : Le Maire

Les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- D'organiser des réunions de sensibilisation auprès des élus et des agents
- De réaliser un inventaire des traitements de données à caractère personnel
- D'analyser les points de non-conformité avec la réglementation européenne
- D'établir et de mettre en œuvre un plan d'actions
- De mettre en place un registre des traitements
- D'informer et conseiller les responsables de traitement en amont des projets,
- De coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée en interne ou via un contrat de service. Le Centre de gestion a mis en place un service de délégué à la protection des données mutualisé. Le tarif journalier net d'intervention est de 300 €. La première année, il faut compter entre 4 et 5 jours de travail, soit entre 1 200 € et 1 500 €. Les années suivantes : 1 jour par an soit 300 €. Les modalités d'intervention sont prévues à la convention préalablement transmise aux Elus.

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 prévoyant que les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques à la demande des collectivités et établissements publics.
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes du 19 décembre 2018 ;
- Vu le projet de convention à intervenir avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes ;
- Après avoir délibéré ;

**APPROUVE** la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données,

**APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 05,

**DESIGNE** Monsieur Grégory MOULLET, Conseiller Municipal, en qualité de référent communal auquel sera adjoint un agent des services administratifs désigné par le Maire,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

**Votes : «Pour» : 19 - «Contre» : - «Abst» :**

## Questions et informations diverses

### **Rapports 2019 sur le prix et la qualité des services publics de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch / Le Maire**

Le code général des collectivités territoriales dans ses articles D2224-1 et suivants, prévoit que les collectivités en charge de certains services publics ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public ».

Ce rapport annuel vise un double objectif ; rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, lors de sa séance du 17 septembre 2020, a adopté les rapports 2019 concernant le service d'élimination des déchets ménagers et le service de l'assainissement non collectif.

Ces rapports devant faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal, ceux-ci ont été joints à la convocation du Conseil Municipal. Ils sont consultables sur le site *internet de la CCSB* <https://www.sisteronais-buech.fr> ou en mairie.

✓ **Le Conseil Municipal prend acte** à l'unanimité de la communication des rapports précités.

### **Rénovation de la maison «Pierre Blanche» à Antonaves / Le Maire**

La rénovation complète du bâtiment est estimée à 200/230 000.00 € HT. Après appel d'offres en début d'année, les travaux pourraient se dérouler d'avril à décembre 2021.

A la question de M. GABERT, le Maire répond que sur les 6 logements dits les « Gites de Cheneviers », 1 a été vendu cet été et que l'acte de vente des 5 autres sera signé ce 8 décembre.

### **Rénovation du Pont du Rif à Châteauneuf de Chabre / Le Maire**

Le chantier de rénovation du Pont du Rif, confié à l'Entreprise POLDER par délibération du 30/06/2020 devrait se dérouler en mars-avril. Accessoire de la voie communale n°2 qui mène à Chabre, la CCSB participera, selon nos accords, au financement des travaux à complément des subventions obtenues auprès de l'Etat et du Département.

### **Requalification des espaces publics à Ribiers – Tranche 5 – Route de Laragne, Grand'rué.../**

Le Maire et le Premier Adjoint

L'appel d'offres pour le lot 1 «VRD» précédemment déclaré sans suite a été relancé. Il intègre en plus la création d'un parking à l'entrée nord de Ribiers, entre la déviation en cours de réalisation par le Département et la rue des Granges. Il y aura environ 35 places, un espace arboré, un éclairage sobre et un accès rapide et sécurisé à la Place de la Fontaine qui de fait, ou avec une réglementation à venir, recevra moins de véhicules et s'en trouvera encore mise en valeur.

Les travaux de ce parking peuvent être programmés pour 2021 en même temps que ceux à réaliser entre la boucherie et le carrefour compris de la Mairie.

La date de limite de remise des offres est fixée au 12 décembre prochain. Le maître d'œuvre procédera à la restitution de l'analyse des offres (y compris celles pour le lot 2 « pierres naturelles » toujours non attribué) courant janvier 2021.

### **Remplacement conduite d'eau principale à Ribiers / Le Maire :**

Par délibération du 26/06/2018, la commune s'est engagée à réaliser, sur Ribiers, un programme d'actions en faveur des économies d'eau potable dont la nécessité a été révélée par le schéma directeur d'eau potable. Parmi ces actions, figure le remplacement de la conduite d'eau principale de Ribiers dont le coût d'objectif (maîtrise d'œuvre comprise) est de 1 047 537 € HT financé à 70 % (subventions CD05 + Agence de l'Eau acquises). L'appel d'offres sera lancé en janvier 2021. Il comportera 2 tranches de réalisation : 2021/2022 et 2022/2023.

### **Requalification des espaces publics à Ribiers – Tranche 6 - Sécurisation et rénovation de l'entrée sud de Ribiers / Le Maire :**

Le programme proposé comprend la mise aux normes PMR des trottoirs entre le lotissement La Croix et le plan d'eau, la rénovation des installations d'éclairage public (nécessité de mise aux normes et de réduire les consommations électriques et les nuisances lumineuses) sur le même tronçon ainsi que sur la route de Préparadis.

A la question de M. MONET, le Maire répond que le trottoir se situera à gauche en direction de Sisteron.

### **Rénovation de l'Eglise de Ribiers / Le Premier Adjoint**

L'intérieur de l'Eglise nécessite des travaux de rénovation dont l'ampleur et la nature sont en cours de définition. La Commune est accompagnée, pour cela, par le Parc des Baronnie et différents partenaires. Une réunion de la commission patrimoine aura lieu en janvier prochain afin de recueillir les divers avis.

### **Acquisition d'un véhicule tout terrain / Le Maire**

Tel que prévu au budget 2020, un véhicule tout terrain va être commandé pour un montant de 23 538 € HT financé à hauteur de 68 % environ par le Département.

### **Pylône free / Le Maire**

Pour mémoire, le secteur des Gorges de la Méouge a été identifié comme étant une zone blanche à couvrir par l'opérateur FREE dans le cadre de l'accord « New Deal Mobile » pris entre le Gouvernement et les opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. L'implantation du pylône est théoriquement prévue près du hameau de Pomet. Depuis le début du projet, les Elus ont fait part de leur crainte qu'un pylône de 35 mètres de haut défigure ledit hameau et aille à l'encontre de la volonté de la commune de protéger et de valoriser son patrimoine bâti et son environnement naturel. Lors de récents contacts avec la Préfecture, le Maire a, à nouveau, demandé à ce que le lieu d'implantation soit éloigné de Pomet. FREE recherche actuellement un site qui conviendrait à tous et qui assurerait une large couverture des Gorges afin d'améliorer la sécurité.

### **Logiciel périscolaire (cantine/garderie) / Mmes ALLIROL et PLAT**

La nouvelle application permettant la réservation et le paiement en ligne est opérationnelle.

### **Carte scolaire 2021/2022 / Mmes ALLIROL et PLAT**

L'Etat entend réduire le nombre d'enseignants et les écoles de la commune enregistre une baisse du nombre d'élèves. Nous avons donc un ratio élèves/enseignant supérieur à celui visé par l'Education Nationale. Une réunion de travail a été organisée entre les Elus et l'Inspectrice de circonscription. La Commune s'expose à une fermeture de classe et à un regroupement pédagogique. Pour l'instant rien n'est décidé mais il faut rester vigilants.

### **Nouveau site internet / Le Maire**

Le site est en cours de construction. Le projet sera présenté aux élus courant du 1er trimestre 2021.

### **Fournisseur d'électricité au 01 01 2021**

Ainsi qu'exposé en séance du 13/10, la Commune via le groupement d'achat UGAP a lancé un appel d'offres pour la fourniture d'énergie à compter du 01 01 2021. C'est TOTAL DIRECT ENERGIE qui a été retenu par UGAP. Les gains moyens annoncés sont de 11 % par rapport aux tarifs réglementés de vente qui disparaissent en fin d'année. A cela, devrait s'ajouter des économies significatives liées à la mise en place effective ou à venir d'un éclairage public à économie d'énergie à Ribiers et à Châteauneuf de Chabre. De plus, il a été opté pour une énergie « 100 % verte »

A la question de Mme MARROU, le Maire répond que la baisse des tarifs estimée à 11 % est rendue possible par le principe de l'achat groupé. TOTAL DIRECT ENERGIE a remporté le marché pour toutes les communes du sud de La France qui ont adhéré au dispositif.

### **Formation des Elus / Le Maire**

Dix Elus se sont inscrits aux deux journées de formation qui se dérouleront en début d'année 2021 avec au programme : « Les grands principes budgétaires », « la fiscalité, les pouvoirs de police », « la commune face aux changements climatiques » et enfin, « les outils pour apprendre à imaginer la commune à N+10 ».

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.*

Le Maire,

Gérard NICOLAS



**\*\*\*Les délibérations, dans leur intégralité, sont affichées et consultables en Mairie\*\*\***